

MAIRIE DE VERANNE
1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023
PROCES VERBAL

Etaient présents :

Mesdames ALAZET Delphine, BESSET-CHAVE Anne, DAPVRIL Pascal, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine ;
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril.

Absents Excusés :

Mesdames BOURRIN Sophie, GREFFIER Géraldine ;
Monsieur PIOT Bernard (Pouvoir à BOREL Michel) ;

Secrétaire de Séance : Madame MAZOYER Martine

1. Compte-rendu du 24 octobre 2023

Le compte-rendu du 24 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public eau 2022 (CCPR)

La Communauté de Communes intervient sur les 14 communes du Pilat Rhodanien pour la compétence eau potable. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la collectivité a opté pour une gestion via une délégation de service public (contrat de concession) avec l'entreprise SAUR. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le contrat de la CCPR intègre le secteur de Chavanay bourg, dernier périmètre où subsistait un contrat historique.

La consommation et rendement du réseau :

En 2022, le service dessert donc 9 006 abonnés (485 de Véranne) pour 1 331 376 m³ (1 224 502 m³ en 2021) d'eau produit en 2022. L'eau potable provient à **74,7 %** de la nappe du Rhône (55,6% en 2021) et **25,3 %** des sources du Pilat (44,4 % en 2021). Pour Véranne la consommation est de 34 108 m³ en 2022 (41 343 m³ en 2021). Le linéaire de réseau de canalisation (hors branchement) est de 351,842 kilomètres (en 2021, le linéaire est de 332,404 kilomètres avant de récupérer le bourg de Chavanay et 350,856 km avec le bourg de Chavanay). En 2022, les pertes sont de 204 319 m³.

Le rendement du réseau est de de 84,7% en 2022 (90,16 % en 2021).

Les Tarifs :

		2022	2023
PART COLLECTIVITE			
Part fixe (€HT/an)	Abonnement	29,14	30,6
Part Proportionnelle (€ HT/m³)	De 0 à 500m ³	0,539	0,566
	Au-delà de 500m ³	0,2695	0,566
PART DELEGATAIRE			
Part fixe (€HT/an)	Abonnement	43,18	45,52
Part Proportionnelle (€ HT/m³)	Proportionnel au volume	0,841	0,886
TAXES ET REDEVANCES			
TVA		5,50%	5,50%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0,07	0,07
	Pollution domestique	0,28	0,28
	VNF prélèvement	0	0

La qualité de l'eau :

Analyses	Point de mise en distribution		Eau distribuée	
	Nombre de prélèvements 2022	Prélèvements non conformes 2022	Nombre de prélèvements 2022	Prélèvements non conformes 2022
Bactériologique	46	0	85	0
Physico-Chimie	52	0	89	0

Budget :

		Fonctionnement	Investissement
Réalisé 2022	Dépenses	668 633,03 €	1 147 210,21 €
	Recettes	1 285 240,08 €	1 804 850,68 €
	Total	616 607,05 €	+ 657 640,47 €
Reports 2022	Dépenses	/	140 000,00 €
	Recettes	/	/
	Total	/	518 000,00 €
Solde 2022		616 607,05 €	517 640,47 €
		1 134 247,52 €	

Concernant les investissements, les travaux et études suivants ont été financés (les lignes suivies d'un astérisque correspondent à des études/travaux réalisés en partie sur l'année, mais sans dépenses sur l'exercice budgétaire) :

- **Pour les études :**

- Maitrise d'œuvre pour les travaux de protection des puits de Jassoux contre les eaux pluviales de la RD 1086, à Chavanay d'une part et à St-Michel d'autre part
- Maitrise d'œuvre pour le renforcement de la capacité du réservoir des Croix (Pélussin)
- Maitrise d'œuvre pour le doublement de la canalisation principale de Jassoux *
- Etude pour la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du puits de Grand Val*

- **Pour les travaux :**

- Solde du programme pluriannuel de renouvellement des réseaux d'eau potable lancé en 2018 (travaux et maitrise d'œuvre)
- Solde du marché pluriannuel de reprise des branchements plomb présents sur le territoire intercommunal,
- Création de deux piézomètres sur le secteur de Grand Val pour le suivi de la qualité de l'eau de la nappe en amont du forage (projet arrêté DUP)
- Travaux réseaux divers
- Prestations diverses préalables à travaux de réseaux (topo, diagnostic amiante...)

3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public déchet 2022 (CCPR)

Le Conseil communautaire n'ayant pas encore voté le RPQS déchet 2022, ce point est remis au prochain conseil.

4. Bilan consommation énergétique de la commune 2022

Tous les ans, le SIEL fait un bilan de la consommation et de la dépense énergétique du patrimoine de la commune qui ont été présenté. Voici les tableaux récapitulatifs.

Tableau récapitulatif des consommations et des dépenses énergétiques globales (en KWh et en €)

		2018	2019	2020	2021	2022
Fioul	Consommations (kWh)	30382	53403	29185	20176	16953
	Dépenses (€)	2609	4074	2183	2436	2117
Réseau de chaleur bois	Consommations (kWh)	65597	63790	66557	75915	63956
	Dépenses (€)	4920	4499	4871	5460	5288
Electricité	Consommations (kWh)	36467	35283	32626	39137	35208
	Dépenses (€)	5803	5864	5614	6896	6713
Toutes Energies	Consommations (kWh)	132446	152476	128368	135228	116117
	Dépenses (€)	13332	14437	12668	14792	14118

soit par habitant	Consommations (kWh)	160	183	150	154	129
	Dépenses (€)	16	17	15	17	16

Évolution des consommations de chauffage corrigées de la rigueur climatique en kWh

Année	DJU*	Consommation de chauffage corrigée DJU en kWh
2018	2438	99 364
2019	2571	115 206
2020	2396	101 175
2021	2804	86 756
2022	2353	87 147

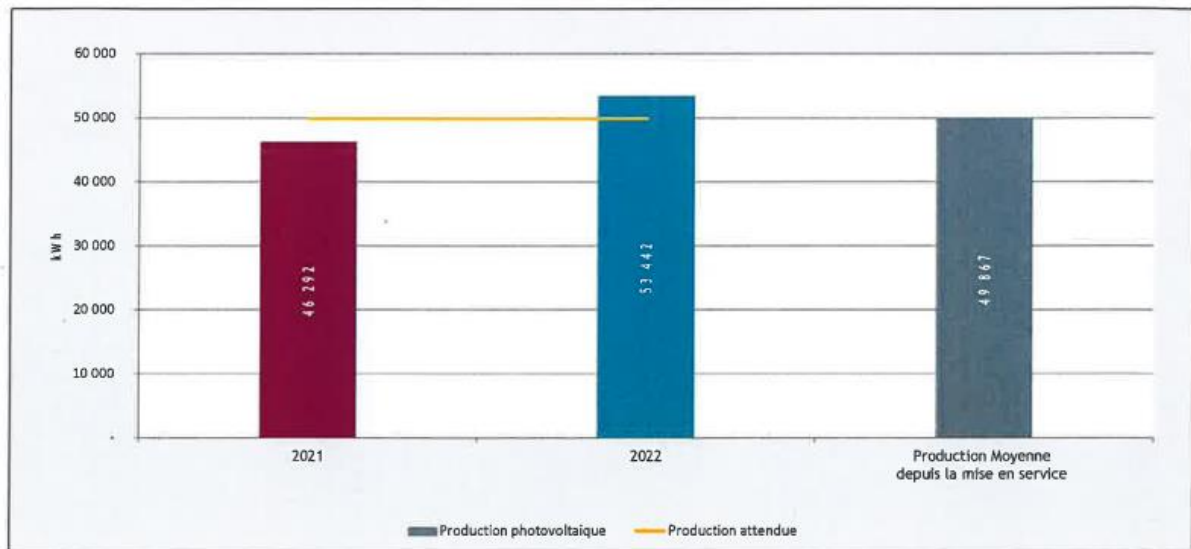
Evolution des consommations de chauffage par bâtiment avec correction de la rigueur climatique (en kWh)

	2019	2020	2021	Moyenne sur les 3 dernières années	2022	Evolution des consommations corrigées DJU 2022 / moyenne des 3 dernières années
Mairie	6807	5840	4354	5667	2478	-56,27%
Ecole - cantine	84 501	71 674	64308	73494	61854	-15,84%
Salle paroissiale + réunion	1250	1277	1083	1203	1183	-1,66%
ERA + salle des associations	22649	22384	17011	20681	21632	4,60%

Consommations et dépenses énergétiques de l'éclairage public

Année	Consommation totales d'énergie	Dépenses totales d'énergie
2022	13639 kWh	2985,06 € TTC
Part de l'éclairage public dans les consommations énergétiques totales en %	10,51%	17,45%
2021	25711 kWh	4780 € TTC

Production énergétique des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'école de Véranne en décembre 2020.



5. Délibération – Partenariat SPA 2024 stérilisation Chat

La convention avec la SPA de Brignais, pour la stérilisation des chats errants arrive à échéance (fin le 31 décembre 2023).

Cette nouvelle convention à une durée de 2 ans.

Cette convention gratuite permet la prise en charge d'une partie du coût (50 €) de la stérilisation par la SPA pour les chats errants capturés lors d'une campagne organisée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer pour la stérilisation des chats errants.

6. Bibliothèque – programmation 2024

Suite à l'enthousiasme de l'équipe de bénévoles de la bibliothèque, plusieurs rendez-vous ont été programmés pour l'année 2024 :

- Nuit de la lecture le 20/01/2024 à 17h à la salle des Associations, avec le thème national « le corps »
- Printemps de la poésie sur la « grâce » le 30/03/2024 à 17h à l'église de Véranne pour un coût de 350 € avec une subvention possible du département de la Loire
- Accueil de classes du primaire de l'école de Véranne les mardis
- Spectacle « Côte à Côte » de Free Hugs de 660 € après subvention du département (prix initial de 1100 €) prévu le 26 avril 2024. Une subvention devra être déposée à la CCPR. Spectacle pour tout public (à partir de 3 ans)
- Un questionnaire sera proposé aux vœux du maire
- Forum des associations et activités économiques prévu le dimanche 5 mai 2024 de 10h à 16h.

7. Délibération – Contrat logiciel de gestion du cimetière

Monsieur le Maire, expose la liquidation prononcée le mardi 22 août 2023 de NEOCIM. Cette entreprise était en charge du logiciel de Gestion du cimetière MARBRE.

Le mardi 3 octobre 2023, la société **TOPO-LOG** a acquis NEOCIM. Cette société est constituée d'anciens salariés de NEOCIM qui propose de continuer avec le logiciel.

La nouvelle proposition est au même tarif que NEOCIM a été faite soit une maintenance annuelle de 324 € TTC. Il n'y a pas d'autre frais.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de contracter avec l'entreprise TOPO-LOG.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.

8. Délibération – Assurance statutaire

Vu les 2 propositions d'assurance statutaire pour un contrat de 4 ans :

- Contrat groupe par le CDG 42 (Coutier : Relyens, assurance : CNP)
- Contrat CIGAC

Monsieur le Maire a exposé les propositions pour les assurances statutaires. Au vu des éléments, il propose de renouveler le contrat actuel avec le CIGAC avec une indemnisation des indemnités journalières à 100% et sans application de frais de gestion annuels. Les cotisations se feront, pour la 1^{ère} année, sur la base de :

- 7,35 % de la masse salariale des agents CNRACL
- 1,49 % de la masse salariale des agents IRCANTEC.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler le contrat avec le CIGAC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.

9. Délibération – Décisions modificatives n°4 Budget principal

Afin de pouvoir comptabiliser remandater afin de corriger l'imputation des mandats de travaux de réseaux d'eaux pluviales et Enedis du budget principal, monsieur le maire propose la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES - Investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21533	9010	Réseaux câblés	44 878,68 €
Total				44 878,68 €

COMPTES RECETTES - Investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	217533	9010	Réseaux câblés	4 205,04 €
21	217538	9010	Autres réseaux	40 673,64 €
Total				44 878,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de procéder au vote de virement de crédits précédents, sur le budget de l'exercice 2023

10. Délibération – Décisions modificatives n°2 assainissements

Afin de pouvoir passer tous les frais d'études (203) en travaux du budget assainissement, monsieur le maire propose une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES - Investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2156		Matériel spécifique d'exploitation	1 536,00 €
Total				1 536,00 €

COMPTES RECETTES - Investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	203		Frais d'études	1 536,00 €
Total				1 536,00 €

11. Délibération – Demande de Subvention Enveloppe Solidarité 2024

Vu la décision du 24 octobre 2023 de demande de subvention au conseil départemental – enveloppe solidarité 2024 pour la clôture de l'école ;

Vu que la commune peut déposer plusieurs dossiers de demande de subvention ;

Monsieur le Maire présente le programme des enveloppes solidarité 2024 par ordre de priorité :

- 1 – Clôture école de Véranne : **7 429,00 € HT** soit 8 914,80 € TTC
- 2 – Réfection de la toiture de l'église : **20 808,46 € HT** soit 24 970,15 € TTC
- 3 – Limiteur de volume Salle des fêtes : **3 317 € HT** soit 3 980,40 € TTC

Monsieur le Maire indique qu'une subvention du Département peut être attribuée dans le cadre des enveloppes solidarité 2024 par projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **SOLLICITE** les trois demandes d'aides au Département de la Loire au titre des enveloppes Solidarité 2024 dans l'ordre de priorité annoncé ci-dessus.

12. Délibération – Devis limiteur de son Salle des Fêtes

Afin de réduire les nuisances dû au bruit pendant les locations de la salle des fêtes, Monsieur le Maire présente le devis de VOLOZAN ELECTRICITE pour l'installation d'un limiteur de son.

Le montant du devis est de **3 980,40 € TTC** pour la fourniture et la pose du limiteur de son.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, de signer le devis de VOLOZAN ELECTRICITE d'un montant de 3 980,40 € TTC pour l'installation d'un limiteur de son.

13. Délibération – Demande de Subvention Enveloppe Viabilité hivernale 2024

Monsieur le Maire présente le programme des enveloppes viabilité hivernale 2024 :

- Saleuse : 16 430,00 € HT soit 19 716,00 € TTC

Monsieur le Maire indique qu'une subvention du Département peut être attribuée dans le cadre des enveloppes solidarité viabilité hivernale 2024 par projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une demande d'aide au Département de la Loire au titre de l'enveloppe viabilité hivernale 2024 pour l'achat d'une saleuse.

14. Délibération – Demande de Subvention Enveloppe voirie 2024

Vu la délibération 2023/64B du 24 octobre 2023 de demande de subvention enveloppe voirie communale 2024

Monsieur le Maire présente les devis des divers travaux de voirie pour l'enveloppe du conseil départemental de voirie communale 2024 : Montée de Chez Paret : 5 911,00 € HT, Accès de la STEP montée de « Chez Paret » : 4 690,00 € HT, Passage de la Voute – « Le Buisson » : 4 681,00 € HT.

Soit une demande de subvention pour **divers travaux de voirie** pour un **montant total de 15 282 € HT**.

Monsieur le Maire indique qu'une subvention du Département peut être attribuée dans le cadre des enveloppes de voirie communale 2024 pour l'ensemble de ses travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** la demande d'aide au Département de la Loire au titre de l'enveloppe voirie communale 2024 pour l'ensemble des travaux.

15. Délibération – Vente de coupe de bois

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. AUFFRET Anthony de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli-vran-ce
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
1_b	IRR	7	6,9	2024	2025		X					Vente avec mise en concurrence - Bloc sur pied	ONF-RC - Raison commerciale	
2_b	IRR	4	2.1	2024	2025		X					Vente avec mise en concurrence - Bloc sur pied	ONF-RC - Raison commerciale	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Après discussion, les membres du Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles n° 1_b, 2_b

16. Délibération – Demande de subvention MFR Anneyron

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du 16 novembre 2023 de subvention de la Maison Familiales Rurales (MFR) Anneyron. Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- MFR Anneyron : 60 €

Questions Diverses

- **Step du bourg** : Analyse des boues prévue le jeudi 30 novembre 2023. Les résultats arriveront en janvier. L'épandage sur 25 hectares des boues sont prévus pour avril/mai ou après 15 juillet (après la moisson)
- **(OAP) Terrasse du jeu de boules** : EPORA travaille à l'achat du terrain, de la maison et de la ferme. Nous attendons la réponse des propriétaires. Attente sera assez longue car il y a une personne sous tutelle et il y a donc un expert qui a été mandaté afin d'estimer si la proposition de la mairie est acceptable ou non. Une étude est programmée sur l'OAP d'une valeur de 35 000 €. Celle-ci est subventionnée par l'état pour 14000 €
- **Travaux** : Les coupées d'eau au niveau de La Prat, du Tout et du Combeau seront faites en fin de semaine
- **Rapport Hydrant (Par la Saur)** : Monsieur le Maire a montré le rapport de la Saur sur les Hydrants. Des réparations / travaux devront être faits sur quelques hydrants et emplacements. Il faudra notamment :

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

- Mettre en place une cuve sur les pistes et hameaux. Il faudra vérifier si ces travaux pourront être subventionnés par le fonds vert DFCI / DECI.
- Faire des travaux d'accès

Noël Lafertin propose de voir le commandant du CIS de Maclas afin que la mairie puisse avoir un rendez-vous pour la mise en place de réserves incendie.

Fin de la séance à 22h07. Pas de conseil en décembre. Le prochain conseil prévu en Janvier.

Secrétaire de séance

Martine MAZOYER

Le Maire

Michel BOREL